

### LE COMPTE CESU EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le compte CESU est l'alternative au chèque CESU «Papier». Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler son salarié par internet, de manière totalement sécurisée.

### POURQUOI UTILISER LE COMPTE CESU SUR INTERNET ?

- Il permet en quelques clics des paiements en toute sécurité
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel

### COMMENT VOUS CONNECTER A VOTRE COMPTE CESU ?

- Etape 1 : Rendez-vous sur le site internet : http://cd63-pch.domiserve.com
- Etape 2 : Cliquez sur «S'inscrire»
- <u>Etape 3</u>: Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un chèque CESU «papier»
- Etape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

## UOTRE COMPTE EST ACTIF !

	ESPACE BÉNÉFICIAIRE	-
Vous êtes déjà inscrit(e) ? Connectez-vous Identifiant Identifiant Mot de passe Mot de passe SE CONNECTER	Je ne suis pas encore bénéficiaire et souhaite m'inscrire à l'espace. SINSCRIRE Vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez-nous.	Renseignements préalables à l'inscription         Code CESU •         Date de naissance •         JJ/MM/JAAAA         Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres
Met de passe oxidité ? Chèque Emploi Service Universel Conseil départemental du Puy-de-Dôme Copyright © 2017 - 2019 Domiserve [Contact   Mentions lég	ales   Paramétrage des cookies	VALIDER

#### PROTECTION ET TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont Domiserve, l'émetteur de CESU est le sous-traitant du Département du Puyde-Dôme, conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée).

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de suppression, de limitation au traitement des informations qui vous concernent. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données sauf si ce droit a été écarté par la loi et définir le sort de vos données après votre décès.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Département du Puy-de-Dôme, Hôtel du département, 24 rue Saint Esprit, 63000 Clermont-Ferrand ou par mail à : dpo@puy-de-dome.fr

### COMMENT PAYER SON INTERVENANT ?

Une fois connecté à votre compte CESU, le paiement de votre intervenant s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de l'intervenant

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile.<sup>(1)</sup>

<ul> <li>Une personne physique (Emplo</li> </ul>	i direct gré à gré)			
<ul> <li>Une personne morale (Organis</li> </ul>	ne prestataire, mandataire ou	établissement public)		
ritàras da rasharsha				
iteres de recherche				
isissez le code NAN et la date de naissa	nce de l'intervenant à payer :			
	Code NAN *			
	Date de			
	naissance *			
			RECHERG	ΗE

<sup>(1)</sup> En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

 Etape 2 : Saisie du montant
 Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

• Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe. Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

### D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le compte CESU permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De compléter si nécessaire, son réglement par carte bancaire.
- De modifier et gérer ses informations personnelles.
- De télécharger des documents d'information mis à disposition par le Département.

# CONTACT 🤳

Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires : Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du compte CESU. Contactez-les au : 04 73 42 02 33 (Prix d'un appel local)